
CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2018 - 17H30

ORDRE DU JOUR

1) Secrétariat Général

- 1.1 Adoption du compte rendu du 21 Novembre 2018
- 1.2 Demande d'ouvertures dominicales 2019
- 1.3 Remplacement de Mme Wachowiak Sylvie au sein du conseil d'administration du collège Jean Jaurès
- 1.4 Tarif carte transport aux personnes âgées

2) Comptabilité – Finances

- 2.1 Acompte sur subvention – année 2019 - CCAS – Vieux-Condé Foot
- 2.2 Maintien de la garantie d'emprunt à la société HABITAT DU NORD
- 2.3 Durée d'amortissement des immobilisations corporelles inscrites au compte 2132
- 2.4 Subvention à l'Association Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré (U.S.E.P.) de l'école Marcel Caby
- 2.5 Demande de participation financière pour un voyage en Espagne – Collège Jean-Jaurès
- 2.6 Convention de partenariat entre la ville et l'Association des Centres Sociaux de la Région de Valenciennes (A.C.S.R.V.) année 2018
- 2.7 Convention annuelle 2019 d'objectif avec l'association POINFOR concernant un chantier d'insertion (ACI)

3) Ressources humaines

- 3.1 Recrutement du personnel pour l'A.C.M. Vacances du 1^{er} Semestre 2019
- 3.2 Actualisation de la convention d'adhésion au service de prévention – pôle Santé Sécurité au Travail
- 3.3 Mise à disposition d'un agent chargé de l'animation Relais Assistance Maternelle (RAM) avec les villes de Condé-Sur-l'Escaut et Fresnes-sur-Escaut
- 3.4 Modification du tableau des effectifs au 01-01-2019 – Filière Animation
- 3.5 Convention Adulte relais – Médiateur social
- 3.6 Création d'un poste d'agent de médiation sociale TFPB (Taxe Foncière sur les propriétés bâties)

4) Urbanisme et technique

- 4.1 Convention de Ramsar, soutien à la candidature du territoire des Vallées de la Scarpe et de l'Escaut pour l'obtention du label international
- 4.2 Régularisation du foncier par l'échange sans soulte de différentes parcelles entre la SIGH et la commune de Vieux-Condé

5) Marchés publics

5.1 Reconstruction du groupe scolaire Georges Germy – Attributions des marchés de travaux

6) Service Education Jeunesse

6.1 Action un fruit pour la récré

7) Compte rendu de décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22

Vieux-Condé, le 11 Décembre 2018